

LE CASI

*Agit, Aide,
Informe*

No 1 - Novembre 1973

Bureau : Avenue des Déportés, 6140 Fontaine-l'Évêque, tél. 52 33 41

EDITORIAL

Le CASI...

La naissance du CASI est certainement un événement anormal dans la vie locale. Beaucoup de nos concitoyens se demanderont pendant un certain temps ce qu'il représente, ce qu'il recherche, ce qu'il apporte, en un mot **POURQUOI** il existe.

La réponse à ces questions viendra au fur et à mesure de la parution de notre bulletin d'INFORMATION.

Nous pouvons et nous devons cependant préciser quelques aspects du CASI.

Celui-ci est un mouvement d'ACTION, c'est-à-dire qu'il entend prendre position dans de nombreux domaines et les développer et sera de ce fait un groupement engagé vis à vis de la population et non par rapport à un parti ou autre noyau existant.

Il entend promouvoir la SOLIDARITE entre les êtres partout où ses moyens le lui permettront.

Le CASI est là pour aider tous ceux qui en ressentent le besoin.

N'hésitez pas à faire appel à lui.



Alex ROLAND
Président du CASI

... Pourquoi ?

Dans ce numéro :

- LE CASI... POURQUOI ?
- L'Enfance abandonnée.
- Une ligne de Métro Charleroi-Fontaine.
- Le Comité PEERS et l'avortement.

L'Enfance abandonnée

Un enfant aimé est un enfant sauvé.

Tel est l'un des slogans cher à tous ceux qui sont intéressés par le problème des enfants moralement abandonnés. Ceux-ci, qui se comptent par dizaines de milliers en Belgique dont plus de cinq mille dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi, sont hébergés dans des institutions privées ou publiques, qui reçoivent des subsides de différents organismes; et pourtant, des associations comme les Comités de Patronage de l'Enfance Abandonnée, doivent organiser de multiples activités pour recueillir les fonds nécessaires permettant de donner à leurs protégés un peu plus que le minimum qui leur est accordé.

Il est trop facile de dire comme certains que c'est à l'Etat de donner plus.

Commençons par penser aux enfants avant de mettre en cause la société. Nous n'avons pas le droit de faire attendre ces enfants.

LE CASI A RECOLTE UNE SOMME DE 1015 F QU'IL A VERSE AU COMITE DE PATRONNAGE DE L'ENFANCE ABANDONNEE (C.C.P. 885 09).

Une ligne de métro Charleroi-Fontaine

Depuis des années, il est question de la restructuration des transports en commun et notamment dans la région de Charleroi par la création du semi-métro, étape vers l'établissement du véritable METRO.

Le 14 mai 1973, Monsieur PAREE, Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque, intervenait auprès de la STIC pour qu'une antenne ferrée soit prévue entre Charleroi et Fontaine. Il lui a été répondu qu'il n'y avait encore qu'une décision de principe, c'est pourquoi le CASI croit que tous ensemble **NOUS DEVONS RECLAMER CETTE LIAISON.**

Si vous voulez cet élément capital pour l'avenir de notre région, faites-le nous savoir ou écrivez à :

Monsieur le Directeur de la Société des Transports Intercommunaux de Charleroi (STIC)
Chaussée de Namur 28